

Règlement particulier de la Coupe du Rhône-Lyon Métropole des 18 et 19 juin 2022

Article 1

Le tournoi déclaré sous le numéro 2102719 se déroulera selon les règles de la FFBaD sous la responsabilité des juges-arbitres.

La Coupe du Rhône-Lyon Métropole comporte **une compétition adultes** (ouverte à tous les joueurs licenciés compétition dans le Rhône-Lyon Métropole sauf aux benjamins et poussins dans les séries N1, N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11 et P12) et **une compétition jeunes** (où seuls les joueurs poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors ayant une licence compétition dans le Rhône-Lyon Métropole et qualifiés selon le règlement de la Coupe du Rhône-LM peuvent participer).

Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et licencié au jour du tirage au sort.

La coupe du Rhône-Lyon Métropole décerne les titres de champion du Rhône-Lyon Métropole. Elle a lieu aux halles de l'université Lyon 2, Campus Porte des Alpes 13 Rue Paul Langevin, 69500 Bron.

Article 2

Les tableaux proposés sont : simple homme, simple dame, double hommes, double dames et double mixte.

Le mode de compétition est :

- * pour les simples, poules éliminatoires de 3 à 4 joueurs avec 1 ou 2 sortants,
- * pour les doubles, poules éliminatoires de 3 à 4 équipes avec 1 ou 2 sortants.
- * Poule unique de 5 avec classement dans la poule

Si le nombre de joueurs dans une série est trop petit, l'organisateur se réserve le droit de fusionner des séries.

Les modalités exactes de la compétition seront communiquées lors de la convocation et affichées le jour même.

Un joueur s'inscrivant dans une série jeune ne peut pas également s'inscrire dans une série senior.

Les organisateurs, en accord avec les Juges-Arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points.

Un joueur ne peut se surclasser que d'une catégorie (de D7 à R6 par exemple) et une paire ne peut être constituée de joueurs avec plus d'un niveau d'écart (pas possible d'associer un R4 et R6).

Article 3

Le nombre de participants est limité à 450. **La date limite d'inscription est le 1^{er} juin 2022. Les inscriptions se font Badnet à [ce lien](#).**

Le tirage au sort des tableaux aura lieu le 6 juin. Les têtes de série seront déterminées au CPPH du 2 juin.

En cas de surnombre d'inscrits seront pris en priorité les CPPH les plus élevés par série et tableau (en cas d'égalité de CPPH, la date la plus tôt d'envoi des inscriptions sera prise en compte). Les catégories sont limitées à 24 joueurs en simple et 12 paire en double et mixte.

Article 4

L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible la numérotation de l'échéancier.

L'horaire est donné à titre indicatif.

Attention : selon l'avancement de la compétition, un joueur pourra être appelé 1 heure avant l'horaire prévu.

Article 5

L'inscription est autorisée sur 3 tableaux dans la compétition jeunes et sur 2 tableaux dans la compétition senior. Un senior ne peut s'inscrire que sur un seul tableau par jour (simple ou mixte le samedi).

Les droits d'inscription seront de 12 euros pour 1 tableau et 15 euros pour 2 tableaux chez les seniors, 6 euros pour 1, 2 ou 3 tableaux chez les jeunes.

Le paiement se fera lors de l'inscription sur Badnet.

Article 6

Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle :

- * BABOLAT Grade 4
- * BABOLAT Grade 2 pour les classés N
- * BABOLAT Practice (volant plastique)

Article 7

Tous les matchs se dérouleront en auto arbitrage. En cas de problème au cours d'un match, vous devez faire appel aux juges-arbitres.

Article 8

Le coaching entre les points n'est pas autorisé dans les catégories jeunes. En catégorie senior il devra se conformer au règlement en vigueur à la date du tournoi en ce qui concerne les règles sanitaires.

Article 9

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Article 10

Tout joueur ne se présentant pas sur son terrain dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom pourra être disqualifié.

Article 11

Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à 20 minutes. Il peut être raccourci avec l'accord des intéressés ou rallongé par décision des juges arbitres.

Article 12

L'accès aux terrains est réservé aux joueurs appelés à y jouer, aux Juges Arbitres, aux entraîneurs, aux arbitres éventuels et aux membres du Comité d'Organisation.

Article 13

Les joueurs auront droit à cinq minutes de préparation, test des volants compris à partir de l'appel de leur match.

Article 14

Tout joueur aura une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement officiel (suivant RGC).

Article 15

Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté faute en jeu et au service.
Les câbles supportant les poteaux de basket seront comptés let au service comme en jeu.

Article 16

Les joueurs désirant quitter le gymnase le feront en concertation avec le juge-arbitre, qui leur proposera un horaire de retour maximum dans la salle. De plus, ils devront indiquer un moyen pour les rejoindre pendant leur absence. Dans tous les cas le joueur est entièrement responsable de ses actes sachant que les matchs peuvent être lancés avec 1h d'avance.

Le joueur est autorisé à quitter le terrain entre les sets ou durant les pauses à 11 mais doit être de retour sur le plateau de jeu selon les règles du badminton.

Article 17

Il est interdit d'utiliser des substances pouvant être considérées comme dopantes en cas de contrôle anti-dopage.

Article 18

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes...

Article 19

Tout forfait (maladie, raison familiales...) doit être signalé aussi vite que possible par téléphone à l'organisateur **et** justifié par courrier ou de préférence par mail dans les 5 jours maximum après la compétition à l'adresse: Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 cours du Vercors 38500 St-Cassien, mail : sophie.bluy@badminton-aura.org.

En cas de forfait d'un des deux joueurs de double, le joueur non forfait peut choisir un autre partenaire de son choix (inscrit à la compétition) en accord avec l'organisateur et les JAs. Le remplacement doit se faire dans le respect du RGC.

Les forfaits justifiés seront remboursés.

Article 20

Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné. Dans le cas d'un mineur, c'est le responsable majeur présent durant la compétition, désigné lors de l'inscription, qui doit présenter la contestation.

Article 21

Le juge arbitre principal est Maxence Vidal. Les juges arbitres adjoints sont Véronique Seillet, Jeremy Siroux, Grégory Ravel. Leurs décisions sont sans appel.

Article 22

Les juges arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Article 23

Les joueurs et membres du public doivent respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de la compétition sous peine de se voir refuser l'accès aux halles.

Article 24

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Le juge arbitre principal : Maxence Vidal